

Dépôt du référendum contre la réforme AVS 21 – 25 mars 2022

Katharina Prelicz-Huber, présidente nationale du SSP, conseillère nationale LES VERT-E-S

C'est avec satisfaction que nous déposons aujourd'hui les signatures récoltées pour le référendum contre la réforme AVS 21. En quelques semaines, nous avons récolté plus de 150'000 signatures, ce qui représente un immense succès!

Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans avec de maigres compensations financières est extrêmement injuste et constitue non seulement un affront – surtout après la grève féministe et de femmes* –, mais aussi le premier pas vers un âge de la retraite fixé à 67/68 ans pour toutes et tous!

Si l'égalité des salaires ancrée dans la Constitution fédérale était enfin appliquée, nous ne serions pas confrontés à des discussions financières, mais nous aurions 825 millions de francs supplémentaires dans les caisses de l'AVS chaque année, et la réforme AVS 21 serait superflue; pourquoi donc lancer ce projet de réforme? De plus, selon la Constitution, la contribution de la Confédération à l'AVS, qui est actuellement d'environ 20%, pourrait être augmentée jusqu'à 50%, ou les bénéfices de la BNS pourraient être utilisés pour l'AVS – et ces possibilités de financement seraient beaucoup plus équitables!

Il existe un besoin de rattrapage concernant le niveau des rentes des bas salaires et de celles de nombreuses femmes. La rente AVS moyenne est tout juste de 1'787 francs et celle de la caisse de pension de 1'692 francs. Quant à la rente médiane résultant des deux rentes réunies, elle se monte à 3'459 francs. Ce n'est pas une rente de luxe! Dans l'ensemble, les femmes affichent des rentes de vieillesse qui sont inférieures à celles des hommes d'au moins un tiers; et un quart des femmes ne vivent que de leur rente AVS, c'est-à-dire au-dessous du minimum vital.

Cette situation intenable provient du fait que de nombreuses femmes travaillent à temps partiel afin de pouvoir assumer les tâches de prise en charge et les tâches familiales fournies gratuitement, qui sont invisibles, mais qui sont nécessaires à la société. De plus, elles exercent souvent des «métiers féminins» sous-évalués, avec des salaires trop bas.

Une fois de plus, les femmes paient deux fois la facture. Elles devraient maintenant travailler une année de plus, sans obtenir un centime de plus, ou toucher, en fin de compte, une rente qui serait même plus basse. Ce n'est pas acceptable! Il faut un renforcement et enfin la garantie constitutionnelle du minimum vital ou la mise en œuvre du maintien du «niveau de vie habituel» pour toutes et tous, même après le départ à la retraite, et non un affaiblissement de l'AVS, la rente de vieillesse la plus sociale, la plus équitable, la plus durable et la plus juste pour les femmes! L'initiative de l'USS «pour une 13e rente AVS» va dans la bonne direction.

Le Syndicat suisse des services publics (SSP) et LES VERT-E-S ont soutenu activement le référendum et ils vont s'engager avec détermination en faveur du NON à la réforme AVS 21! Nous n'avons pas besoin d'un démantèlement de l'assurance-vieillesse, mais d'une bonne AVS pour toutes et tous!